

Nouvelle maison du SAC Anjou

PRÉSENTATION POUR PPCMOI

CONTENU

• Perspective projetée	A01	• Plan de l'étage.....	A09
• Notes de conformité.....	A02	• Plan du toit.....	A10
• Plan d'ensemble existant.....	A03	• Élévation avant.....	A11
• Plan d'ensemble projeté.....	A04	• Élévations latérales.....	A12
• Vue projetée du bâtiment et plan d'ensemble voisinage.....	A05	• Élévation arrière.....	A13
• Étude d'ensoleillement	A06	• Coupe.....	A14
• Plan du sous-sol.....	A07	• Compositions de murs et de cloisons typiques	A15
• Plan du rez-de-chaussée.....	A08	• Coupe de mur typique.....	A16



NOTES DE CONFORMITÉ

Les notes suivantes présentent les principales données qui ont servi à établir la conformité du projet. Elles ne couvrent pas la conformité de l'ensemble des composantes du bâtiment. Elles doivent être interprétées en relation avec les plans et les Codes auxquels elles font référence.

La conformité des éléments structuraux et électromécaniques est traitée aux plans de ces spécialités.

1. Identification du bâtiment

Propriétaire : SAC Anjou
Adresse : 8650, boul. Yves-Prévoist, Montréal, H1K 4V1
(adresse à confirmer)

2. Description du lot

- 2.1. Le nouveau lot #X XXX XXX est une fusion de 4 lots (# 1 111 629, #1 111 630, #1 111 631 et #1 111 132) du cadastre du Québec.
- 2.2. Le lot est bordé par le boulevard Yves-Prévoist au nord, l'avenue Azilda à l'est, deux résidences (lots # 1 111 573 et #1 111 660) au sud et l'avenue Baldwin à l'ouest.
- 2.3. Le processus de fusion des lots est en cours. Ces lots ont déjà eu par le passé une vocation résidentielle.

3. Description des travaux projetés

- 3.1. Le projet à construire un nouveau centre communautaire sur 3 niveaux (2 étages et un sous-sol) sur un lot sans bâtiment. Seul quelques arbres sont présents sur ce site.
- 3.2. Superficies et informations techniques de base
 - 3.2.1. Bâtiment sera de construction incombustible (acier)
 - 3.2.2. Superficie du lot existant : 786 m² (terrain vacant)
 - 3.2.3. Aire du bâtiment projeté: 413 m²
 - 3.2.4. Hauteur de bâtiment projeté : 2 étages (+ 1 sous-sol)
 - 3.2.5. Accès véhicules incendie : 3 rues
 - 3.2.6. Aire de plancher projeté (hors sol) : 683 m² (ét. 350+ rdc 333)
 - 3.2.7. Aire de plancher projeté sous-sol (sans vide technique) : 335 m²
 - 3.2.8. Coefficient d'emprise au sol existant : 52,5 %
 - 3.2.9. Rapport planchers / terrain existant : 1,30 (confirmer règle de calcul)

4. Conformité au Code de construction du Québec

- 4.1. La RBQ constitue l'autorité compétente au sens du respect des codes et règlements applicables puisqu'il s'agit d'un usage unique. Le Code de construction du Québec Chapitre 1 – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié Qc) est le règlement de construction applicable pour ce nouveau bâtiment.

5. Usages du bâtiment

La classification des usages est basée sur un avis de la Régie du bâtiment du Québec concernant les casernes de pompier.

Usage principal Usages secondaires

Réunion (A-2) pour le centre communautaire Bureau (D)

6. Résumé des exigences réglementaires applicables au bâtiment

- 3.1.3.1. Séparation des usages principaux : Non applicable

- 3.2.2.25. Exigences de construction : Bâtiment du groupe A-2 au plus 2 étages (non protégé par gicleurs), maximum 1200m² (donnant sur 3 rues)

Construction autorisée : Combustible

Planchers et toit : Séparation coupe-feu et résistance au feu de 45min. si combustible

Mezzanines : Résistance au feu de 45 min. si combustible

Éléments porteurs : Supportant une construction pour laquelle un degré de résistance au feu est exigé - résistance au feu de 45 min. ou **incombustible**

3.2.3. Exigences de séparation spatiale et protection des façades

Aux fins du calcul des exigences de la section 3.2.3 les façades de rayonnement sont subdivisées en deux compartiments résistants au feu, le compartiment principal du bâtiment et les 2 cages d'escaliers.

Façade avant (Yves-Prévoist), ensemble du bâtiment sauf cage escalier:

- Superficie de la façade : 240 m² (rapport 2,8)
- Distance limitative (axe central du boul. Yves-Prévoist) : ± 11,3 m
- % d'ouverture autorisée au rez-de-chaussée selon 3.2.3.1.B : ±45%
- Superficie d'ouverture non protégée : 54 m² (22,5%)

Façade avant (Yves-Prévoist), cage escalier :

- Superficie de la façade : 65 m² (rapport 1,25)
- Distance limitative (axe du boul. Yves-Prévoist) : ± 12,5 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.A : 100%
- Superficie d'ouverture non protégée : 2,3 m² (3,5%)

Façade arrière, ensemble bâtiment :

- Superficie de la façade : 300,7 m² (rapport 3,7)
- Distance limitative (ligne de lot) : ± 4,5 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.B : 11%
- Superficie d'ouverture non protégée : 20,1m² (7%)

Façade droite (côté ouest - Baldwin), ensemble bâtiment sauf cage escalier:

- Superficie de la façade : 91,7 m² (rapport 1,1)
- Distance limitative (axe central Baldwin) : ± 13,72 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.B : 100%
- Superficie d'ouverture non protégée : 18,1 m² (20%)

Façade droite (côté ouest - Baldwin), cage escalier:

- Superficie de la façade : 27,9 m² (rapport 3,2)
- Distance limitative (axe central Baldwin) : ± 13,62 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.B : 100%
- Superficie d'ouverture non protégée : 1,4 m² (5%)

Façade gauche (côté est - Azilda), ensemble bâtiment sauf cage escalier:

- Superficie de la façade : 81,6 m² (rapport 1,0)
- Distance limitative (axe central Azilda) : ±10,6 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.A : 98%
- Superficie d'ouverture non protégée : 10,0 m² (12,2%)

Façade gauche (côté est - Azilda), cage escalier:

- Superficie de la façade : 27 m² (rapport 3)
- Distance limitative (axe central Azilda) : 10,6 m
- % d'ouverture autorisée selon 3.2.3.1.A : 100%
- Superficie d'ouverture non protégée : 0 m² (0%)

Façades hautes entre le Centre de formation et le garage :

- Superficie des façades : ± 50 m²
- Superficie d'ouverture non protégée existantes côté garage : ±5,5 m² (±11%)
- Superficie d'ouverture non protégée prévues côté CF : ±7,5 m² (±15%)
- Distance limitative minimale autorisée pour CF selon tableau 3.2.3.1.A (rapport L/H>10 :1) : 2,0 m
- Do = 2 x 2 m = 4 m
- Distance entre les deux façades : 4,9 m
- Revêtement autorisé selon 3.2.3.7 : Incombustible
- Résistance au feu du mur extérieur selon 3.2.3.7 : 1 heure

3.2.4. Systèmes de détection et d'alarme incendie

Exigé.

3.2.5. Mesure de lutte contre l'incendie

Accès pour combattre l'incendie conforme.

3.2.6. Exigences pour bâtiment de grande hauteur

Ne s'applique pas suivant article 3.2.6.1.

3.2.7. Éclairage et installation d'alimentation électrique de secours

Les systèmes doivent se conformer aux exigences de la section 3.2.7 (sur batteries)

3.3.1.21 Séparation locaux de conciergerie

Séparation coupe-feu avec un degré de résistance au feu de 45 minutes entre les locaux de conciergerie et les autres usages du bâtiment.

3.4.2.5. Distance de parcours

30 mètres pour A-2 (centre communautaire) femme

3.4.3.2. Largeur d'issue

La largeur minimale pour les escaliers doit être de 900mm.
La largeur minimale pour les corridors doit être de 1100mm.
La largeur minimale des baies de portes doit être de 800mm.

3.4.3.4. Hauteur d'issue

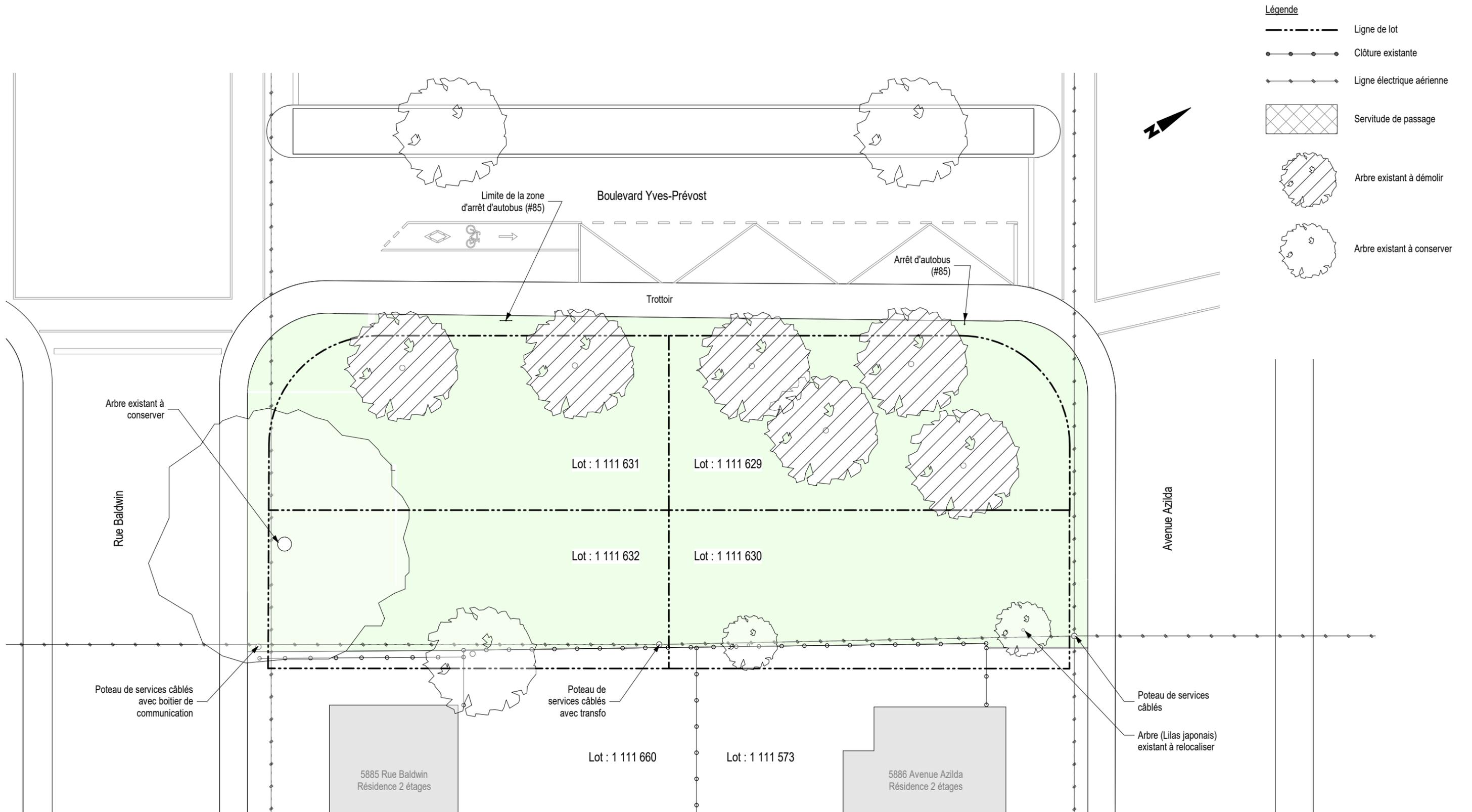
La hauteur libre requise à la tangente des nez de marches doit être au minimum de 2050mm.

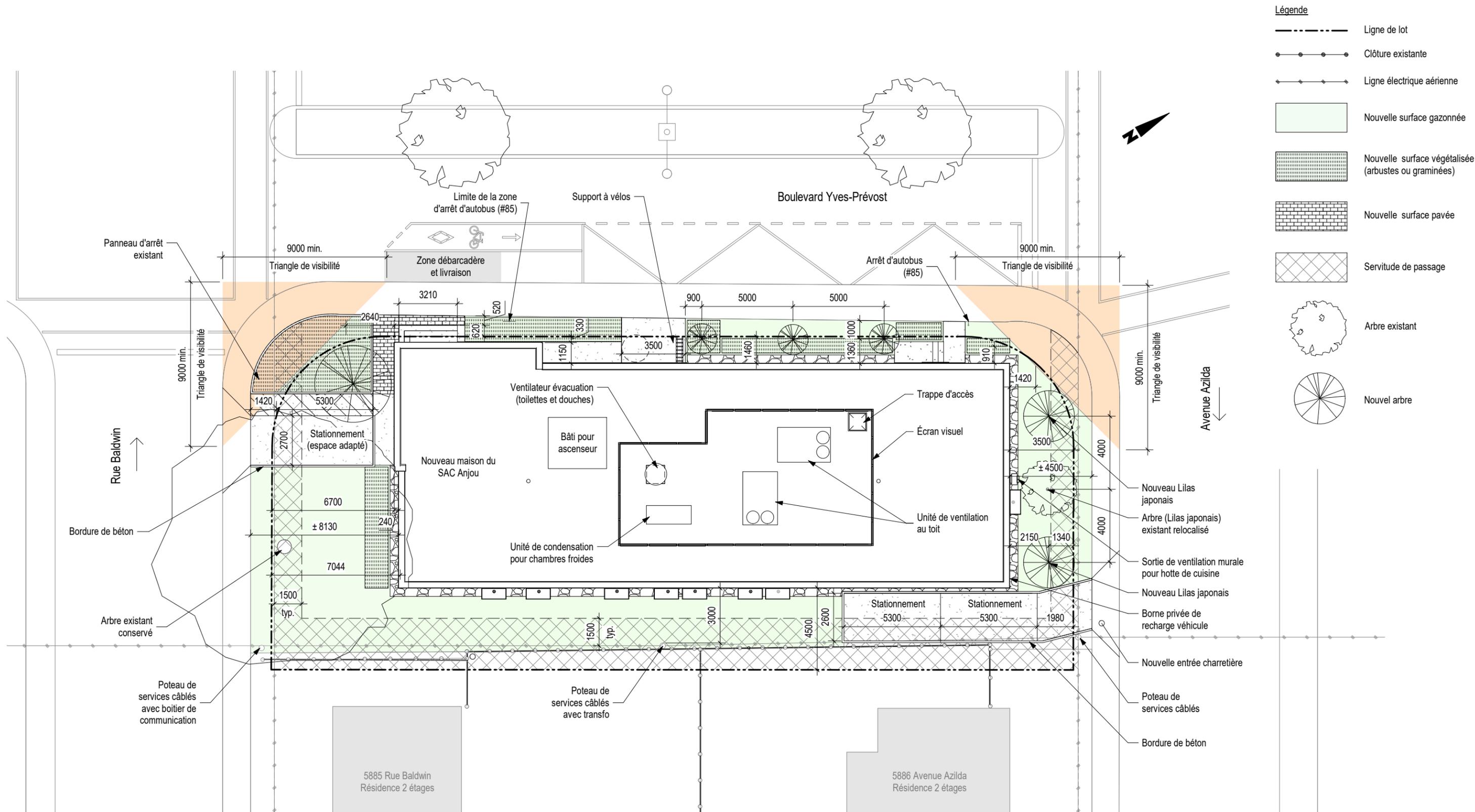
3.4.4.1. Séparation coupe-feu des issues

45 minutes

3.7.2.2. Équipement sanitaire. W.C.

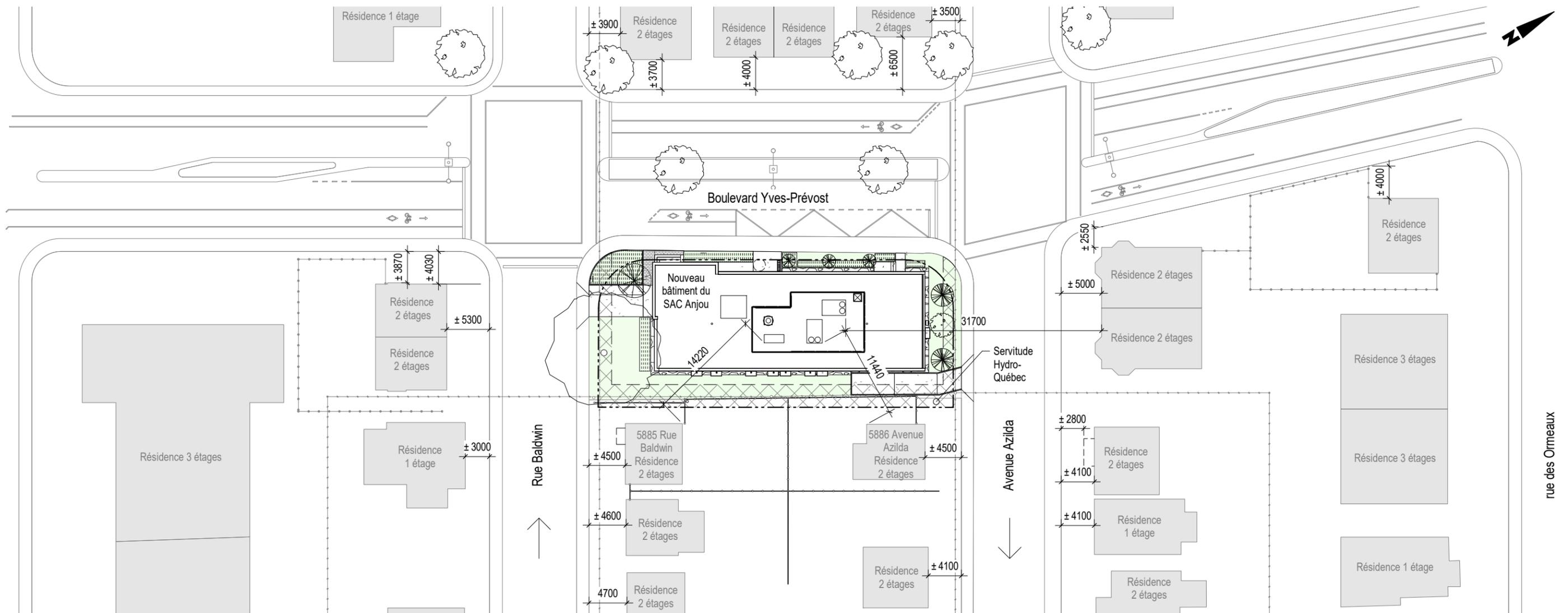
Sous-sol (personnes anticipées : ±20 et non inclus 6 à 12 enfants avec leur toilette) : une toilette homme et une toilette femme
Rez-de-chaussée (personnes anticipées : ±55 à 60) : une toilette homme et deux toilettes femme
Étage (personnes anticipées : ±60 femmes pour CFA + 10 pour adm) : une toilette homme et trois toilettes femme





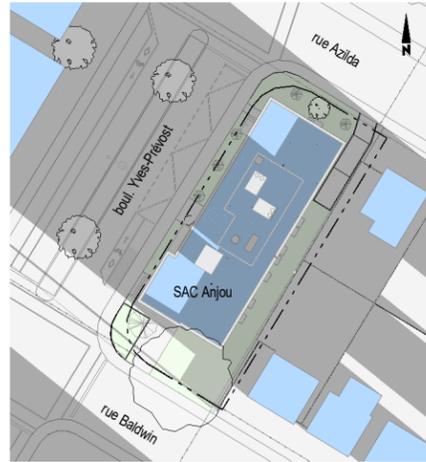


Vue projetée du bâtiment - façade Yves-Prévost

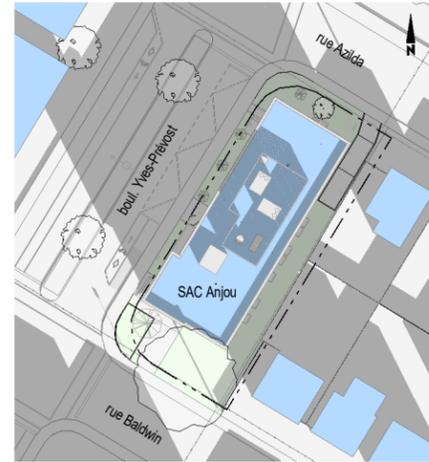


Plan d'ensemble du voisinage

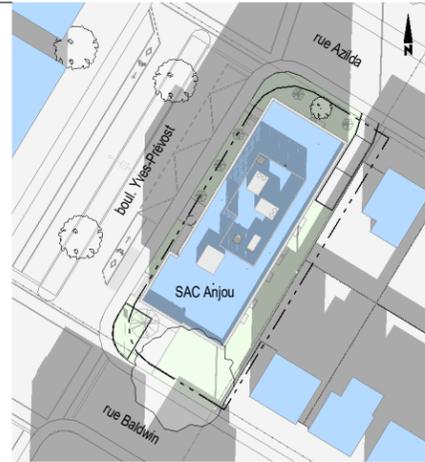
Solstice d'hiver



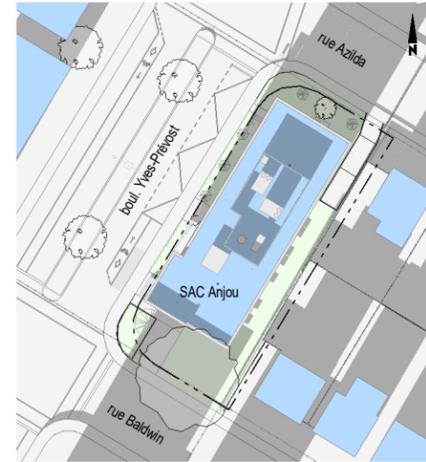
8h00



10h00



12h00

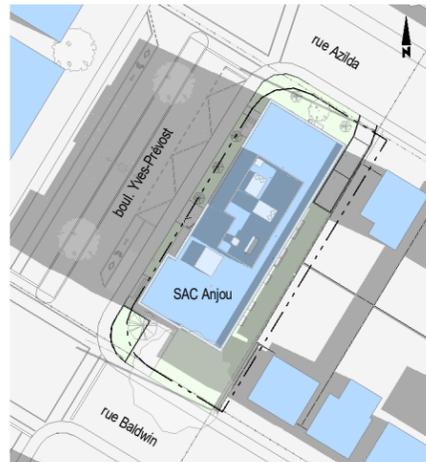


14h00

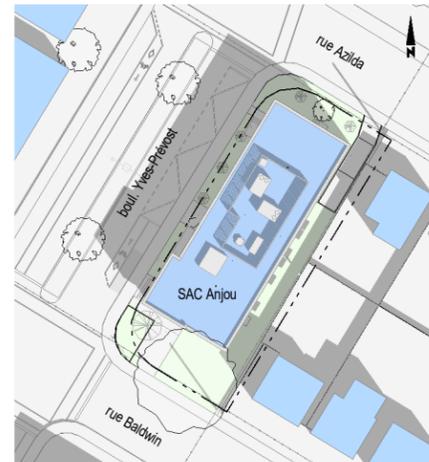


16h00

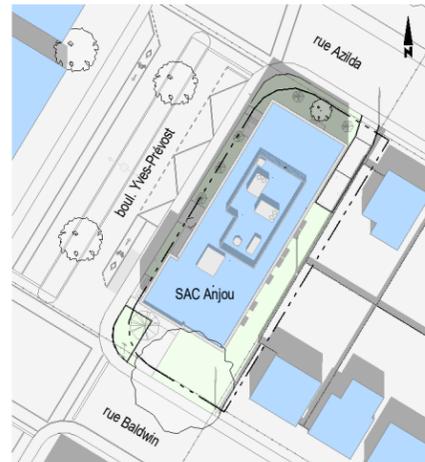
Équinoxe



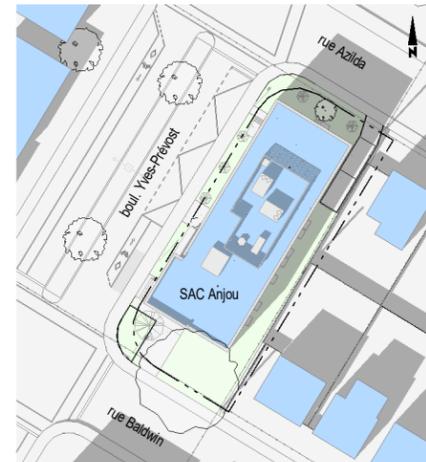
8h00



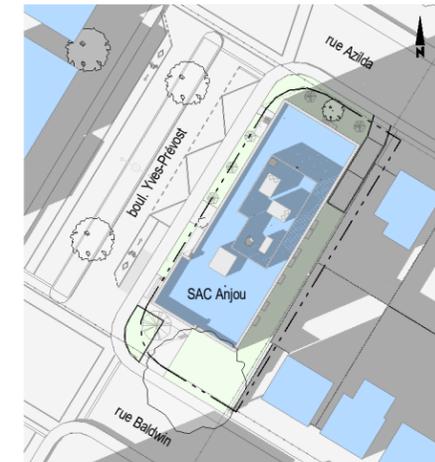
10h00



12h00

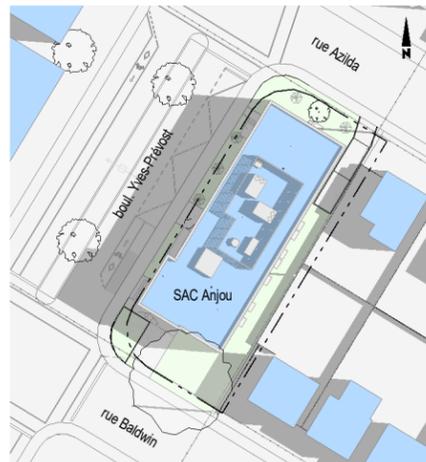


14h00

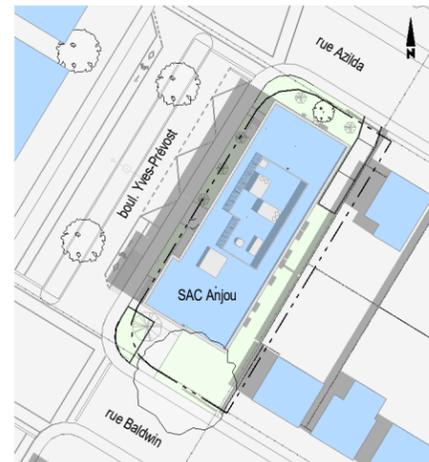


16h00

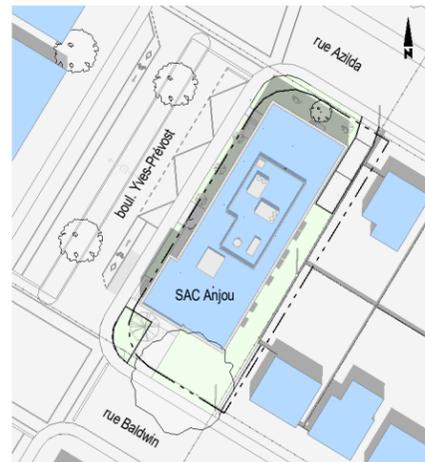
Solstice d'été



8h00



10h00



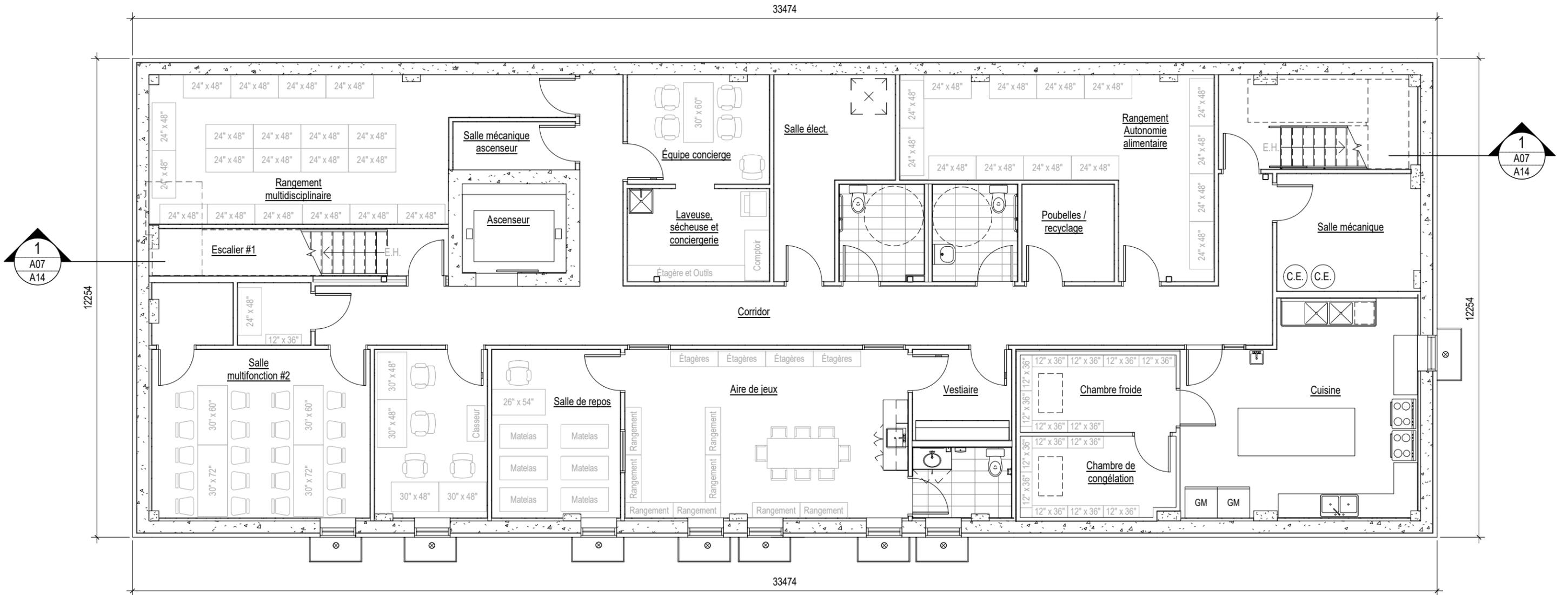
12h00



14h00



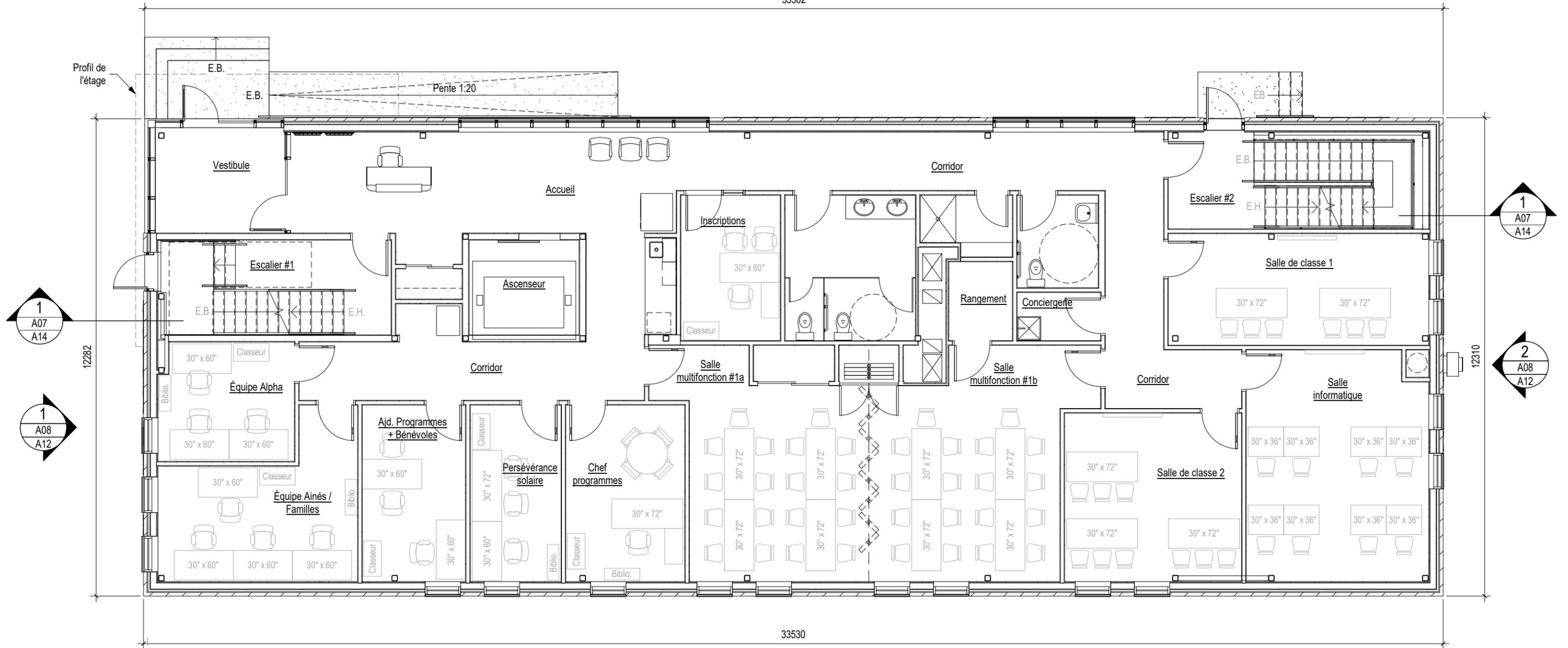
16h00



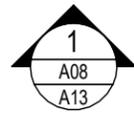


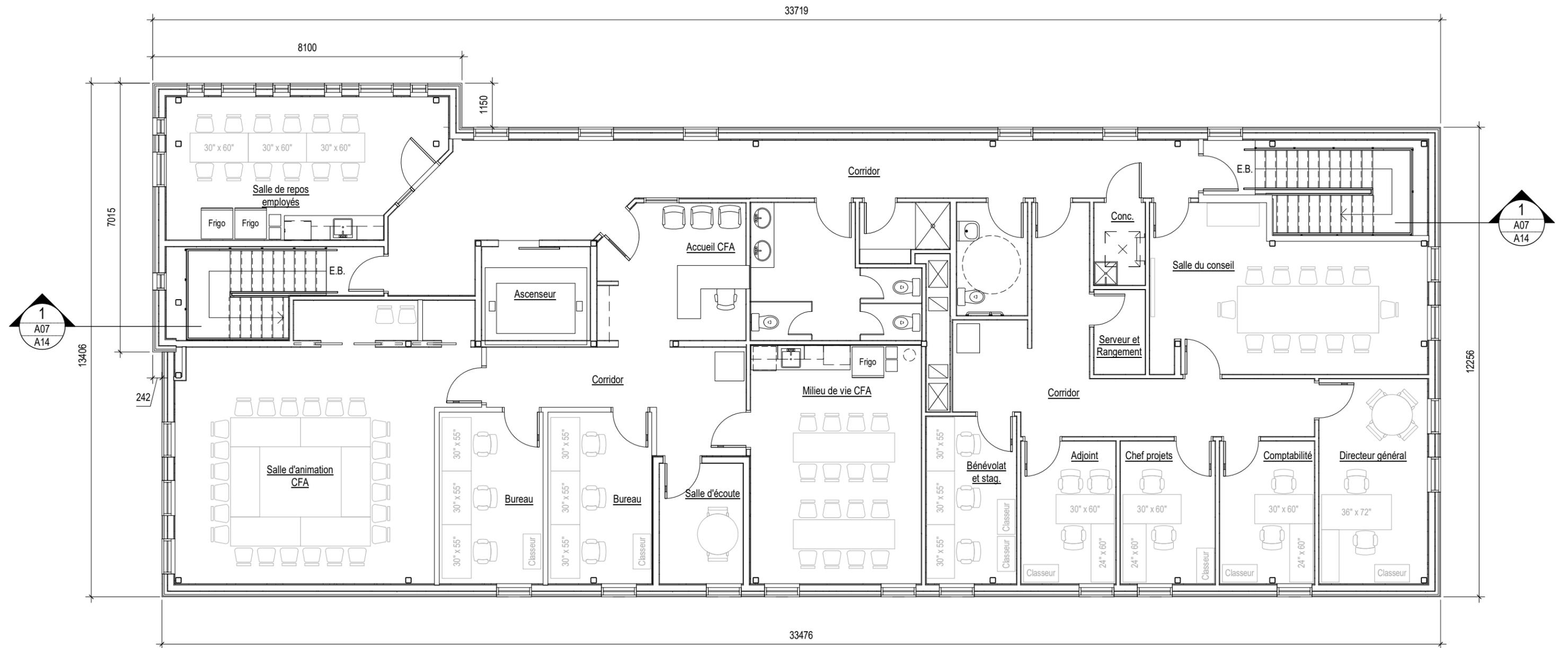
33502

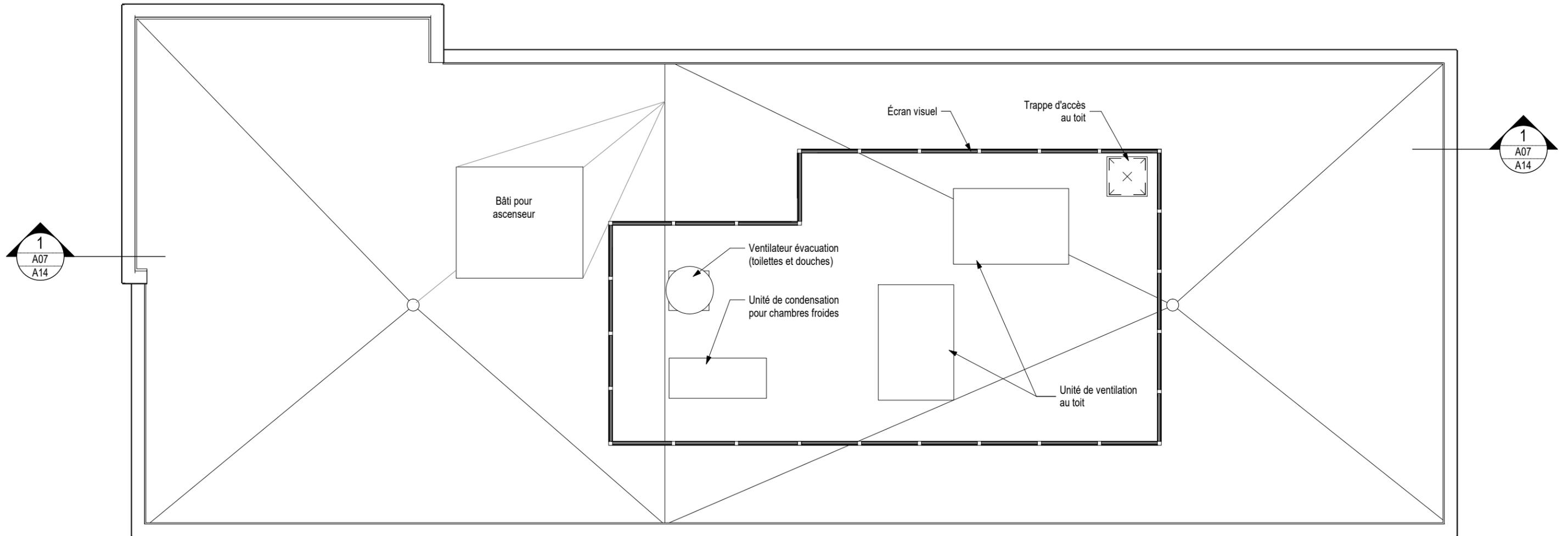
Profil de l'étage



33530





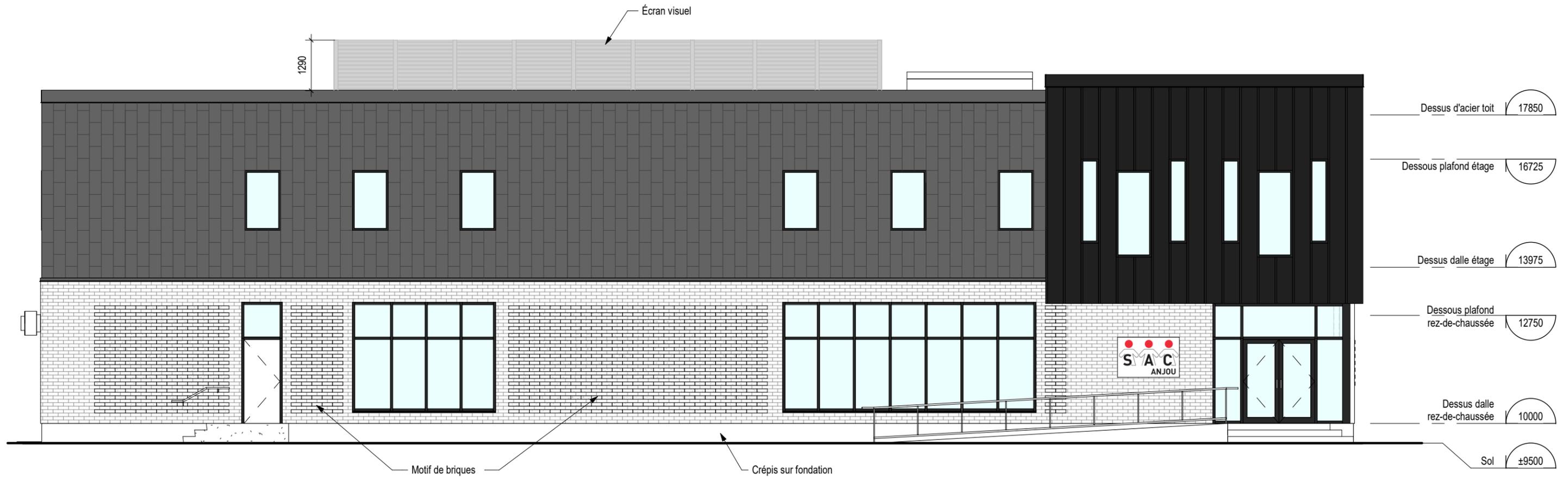


Légende

-  Revêtement de maçonnerie de briques Cardin, 257mm x 79mm x 90mm, couleur Blanc Arctique
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle MS3, couleur Noir Titane
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle Metal block, couleur Quartz cendré
-  Vitrage
-  Meneau et cadre de fenêtre de couleur noire

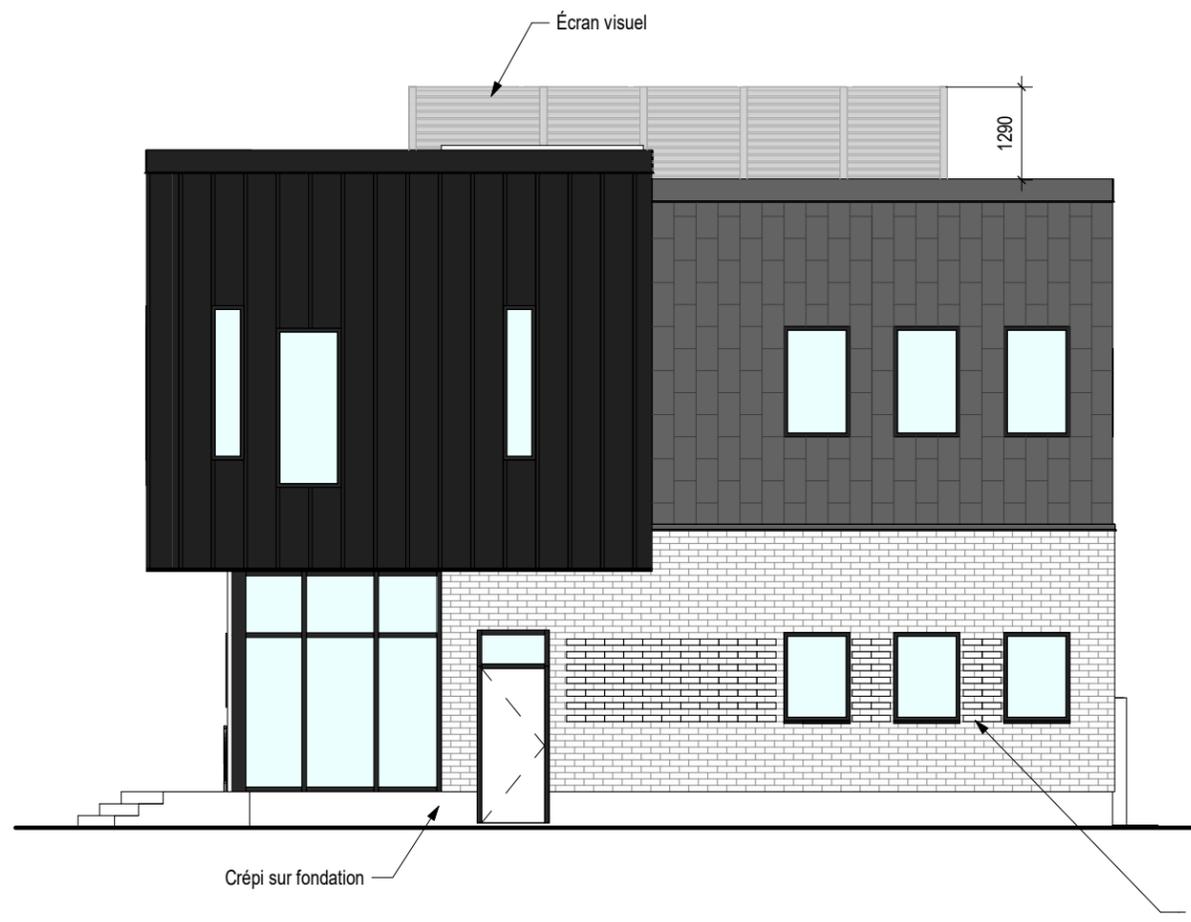


Motif de briques donnant du relief au revêtement : les briques sont posées légèrement en angle et en saillie 1 rang de briques sur 2

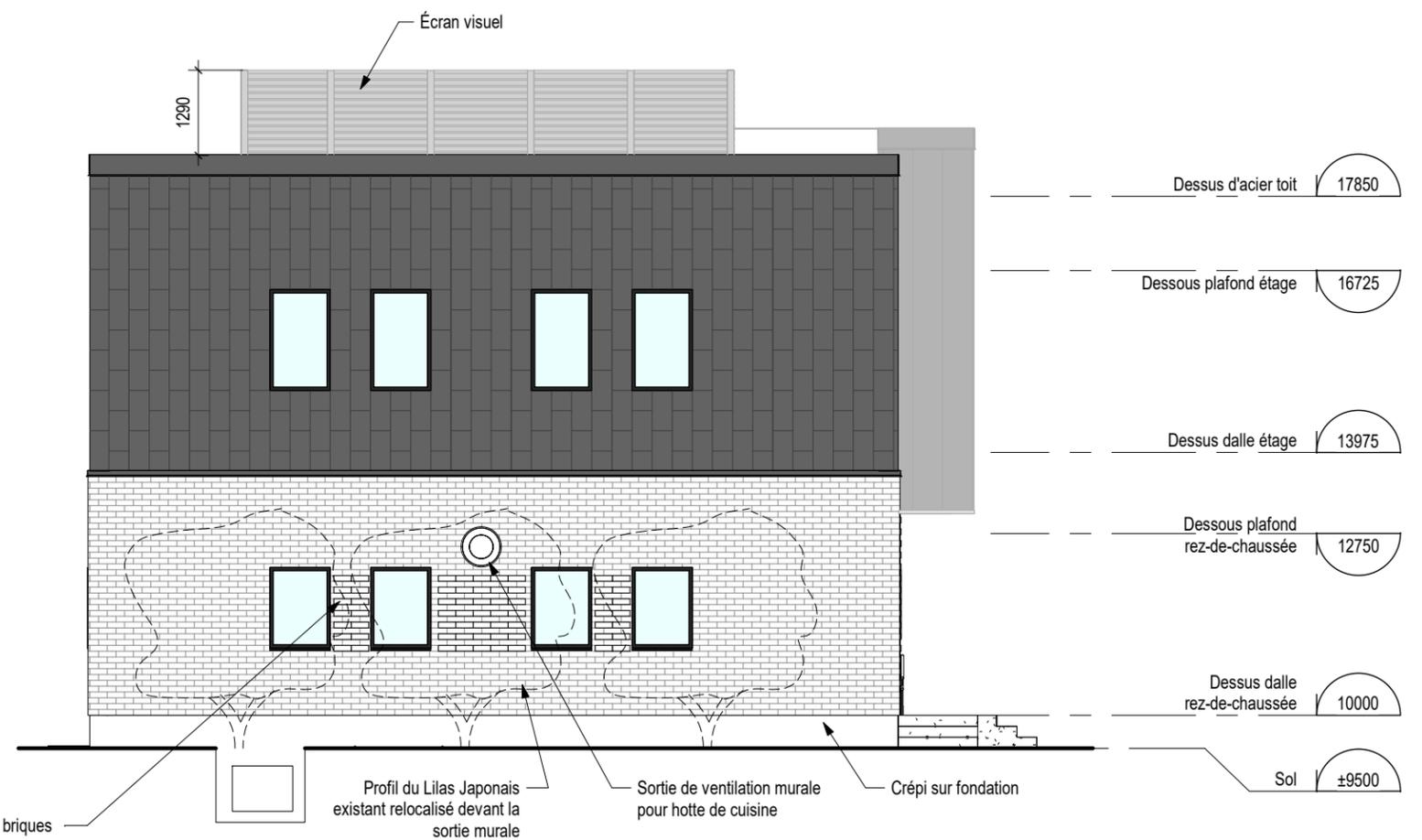


Légende

-  Revêtement de maçonnerie de briques Cardin, 257mm x 79mm x 90mm, couleur Blanc Arctique
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle MS3, couleur Noir Titane
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle Metal block, couleur Quartz cendré
-  Vitrage
-  Meneau et cadre de fenêtre de couleur noire



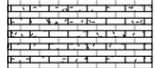
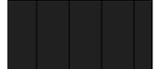
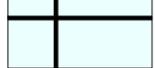
1 A08 Élévation latérale - rue Baldwin
A12 1 : 100

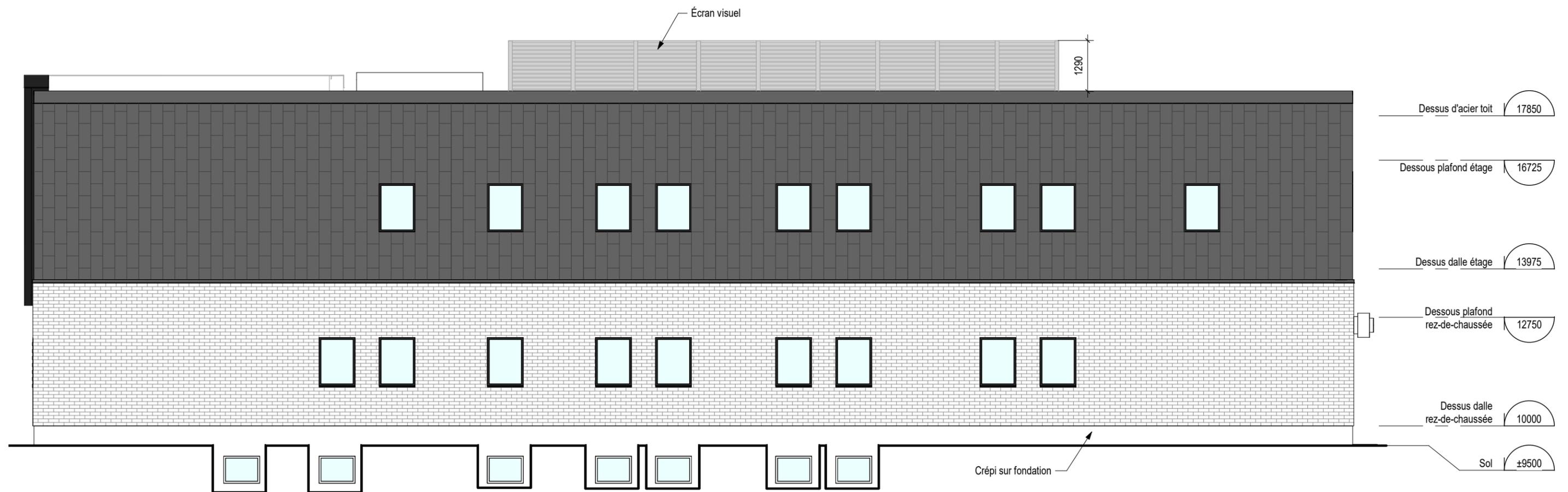


2 A08 Élévation latérale - rue Azilda
A12 1 : 100

- Dessus d'acier toit 17850
- Dessous plafond étage 16725
- Dessus dalle étage 13975
- Dessous plafond rez-de-chaussée 12750
- Dessus dalle rez-de-chaussée 10000
- Sol ±9500

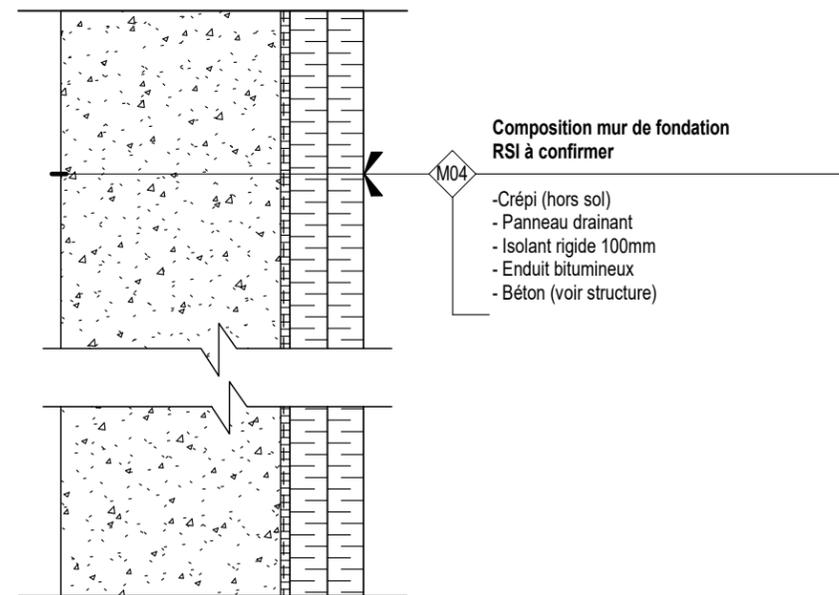
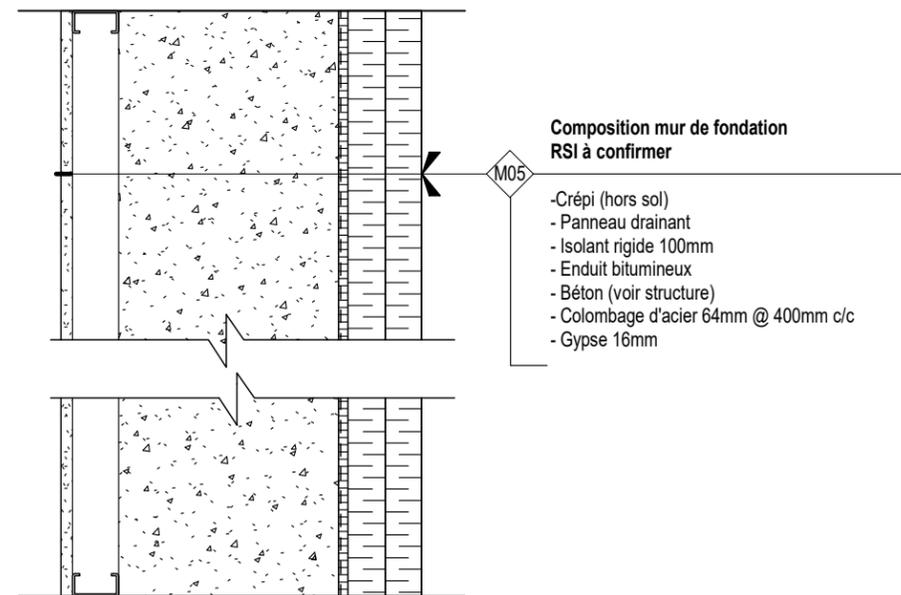
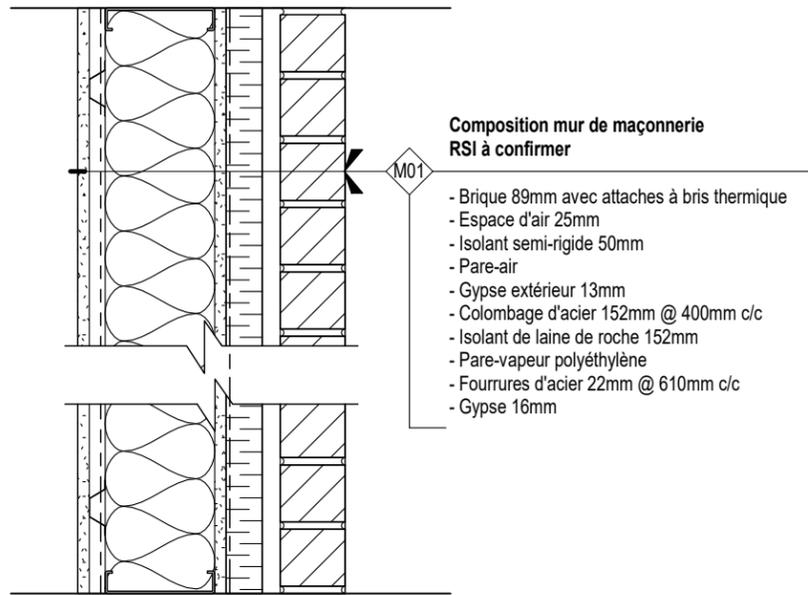
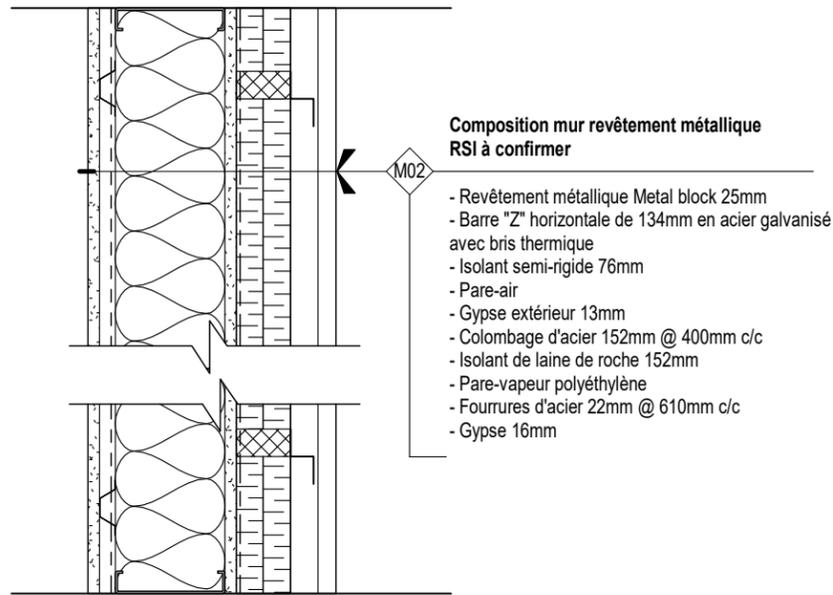
Légende

-  Revêtement de maçonnerie de briques Cardin, 257mm x 79mm x 90mm, couleur Blanc Arctique
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle MS3, couleur Noir Titane
-  Revêtement d'acier MAC Metal, modèle Metal block, couleur Quartz cendré
-  Vitrage
-  Meneau et cadre de fenêtre de couleur noire

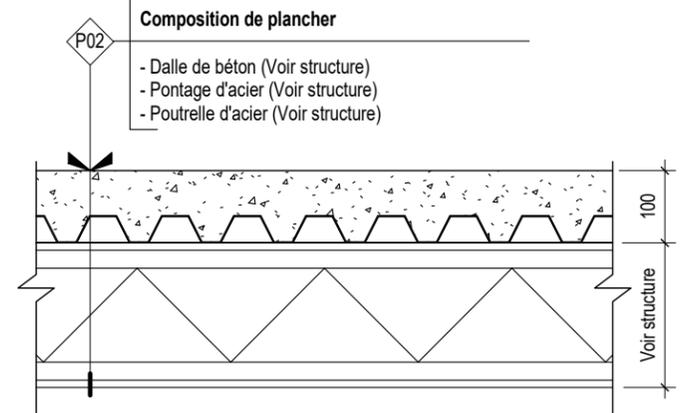
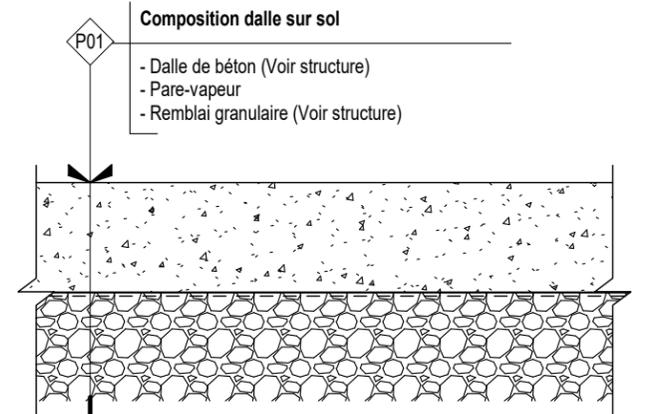
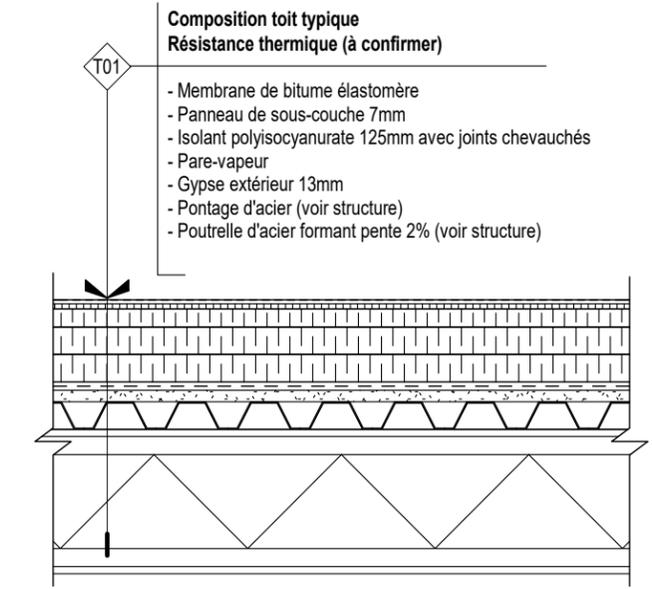


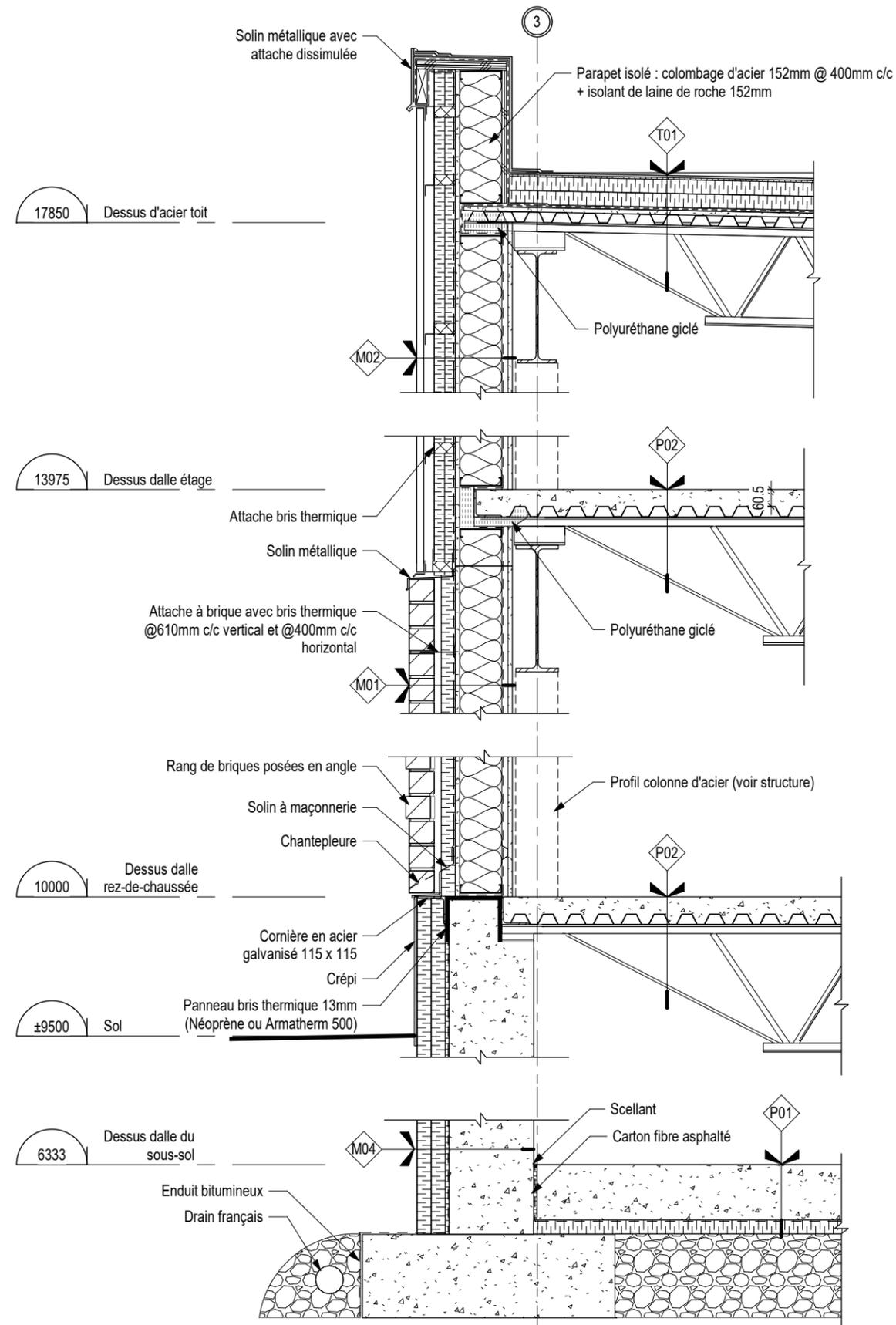


Compositions de murs typiques



Compositions de cloisons typiques





Coupe de mur typique
Échelle 1 : 20